



**Service Public
Fédéral
FINANCES**

TARIF-AVIS 197

2.9.2010

**Administration générale des
DOUANES et ACCISES**

MESURES ANTIDUMPING

Selon l'avis 2010/C 230/07, paru dans le Journal officiel UE n° C 230 du 26 août 2010, le droit antidumping définitif sur les produits laminés plats en acier au silicium dits «magnétiques» à grains orientés d'une épaisseur supérieure à 0,16 mm (codes marchandises 7225 1100 10, 7226 1100 11 et 7226 1100 91) originaires des Etats-Unis d'Amérique expire le 28 août 2010.

Pour l'Administrateur général Douanes et Accises a.i.:
L'Auditeur général des finances f.f.,

B. LEROY